ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et étude pollution portant sur le site « **Corderie Guizot** ». Commune de **Lisieux** (Département du Calvados).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la commune à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de **27 000** €.
SITUATION DU BIEN :	Bâtiment à usage industriel, fortement dégradé, composé d'un bâtiment à usage d'atelier en RDC+1 et d'un hangar mobile + plate-forme de stationnement (parcelles AN 22 et 53).
PLU :	UC – terrains à bâtir, équipés de réseaux
PROJET :	A définir mais orienté construction de petits immeubles collectifs
COMITÉ DE PROGRAMMATION :	Consultation écrite du 28 mai 2017 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Ville
ENVELOPPE PROJET :	**60 000 €HT**

ROUEN, le 14 JUIN 2017

Visa du Président du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles GAL